

LA STRATEGIE ET LES OBJECTIFS

Les principes fondateurs du PNR en Picardie maritime

Le projet qui motive la création d'un Parc naturel régional repose d'abord sur la mobilisation des acteurs du territoire et au premier rang ses collectivités et leurs groupements.

Il s'agit en premier lieu de créer les conditions pour que chaque partie du territoire participe à la conjugaison des potentialités des sous-ensembles du territoire :

- Le couple côte / arrière littoral ;
- Le rôle à confier à Abbeville de plaque tournante – pôle d'animation et de diffusion de l'activité sur tout le territoire ;
- L'utilisation concordante de l'image Baie de Somme pour l'attractivité du territoire.

C'est la raison d'être de la recomposition des structures d'animation territoriale en vue de constituer un instrument commun et unique pour gérer à la fois le Parc naturel régional, les dispositifs de gestion des espaces naturels, la planification par un SCoT et les grands programmes fédérant les EPCI. Créé dès 2010 sous la forme d'un syndicat mixte, il assurera la gestion du Parc naturel régional en s'appuyant, au-delà des ses organes d'administration interne, sur une gouvernance très large destinée à mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

Une conférence des maires associera chaque année l'ensemble des communes ayant approuvé la présente charte à sa mise en œuvre, en tenant un débat d'orientations au vu de l'évaluation des actions conduites et de l'évolution du territoire.

Un conseil de développement durable, constitué par élargissement du conseil installé par le Pays, guidera, par ses avis, les orientations prises par le syndicat mixte et toute autre collectivité souhaitant le saisir.

Sur les thèmes de réflexion et de travail permanents dans un parc naturel régional, tels que la gestion de l'espace, le syndicat mixte désignera la commission chargée d'y travailler en associant les organisations professionnelles et autres parties prenantes.

Pour la gestion des espaces protégés, le syndicat mixte s'investira dans les comités de gestion (réserves, autres espaces protégés, sites Natura 2000) qui assurent la concertation de toutes les parties prenantes. Il appuiera également la mise en place d'un comité de gestion participatif pour la zone Ramsar.

Enfin, un conseil scientifique et de prospective sera installé pour faire bénéficier le syndicat mixte des avis scientifiques nécessaires à la gestion du Parc naturel régional. Il sera appelé également à encourager la conduite des travaux de recherche multipliant les échanges entre scientifiques et acteurs locaux afin de prendre mieux en compte les « savoirs profanes » et de diffuser localement de nouvelles connaissances. La mission de recherche attribuée aux PNR s'exprimera ainsi sous l'angle de la « science impliquée dans la société » en favorisant les pratiques concertées et la production de connaissances à finalité sociale.

Il s'agit également de mobiliser les picards, comme l'a conclu la conférence citoyenne organisée par le Conseil Régional pendant l'élaboration du SRADDT pour la Picardie sur deux thèmes majeurs pour un PNR : « *Le développement de la Picardie passe-t-il par l'affirmation de son identité, ou par l'ouverture sur le Nord-Ouest européen ?* » et « *Picardie durable : Comment doser l'incitation et la contrainte, la liberté de chacun et la maîtrise collective ?* »

Cette nécessaire mobilisation des habitants conduit à placer en préalable aux ambitions partagées pour le territoire, la dimension citoyenne du projet.

Erigée en principe fondateur, la participation des citoyens se traduit par une exigence de lisibilité des ambitions et projets, et au premier rang ceux décrits dans la présente charte. Elle passe également par l'adoption de modalités innovantes de gouvernance territoriale, faisant place à la démocratie participative. Elle implique aussi d'accorder une place plus importante encore que celle qu'elles ont traditionnellement dans les Parcs, à l'éducation au territoire, aux projets associatifs, à la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Le groupe associatif constitué en Picardie maritime par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives à la suite des assises régionales de la vie associative est appelé à devenir le Groupe Associatif de Parc. Conformément à sa vocation, il facilitera la construction de projets partagés et de partenariat entre collectifs d'associations et groupements de collectivités du territoire.

Un conseil de jeunes sera doté d'un budget participatif pour attribuer des bourses aux projets des jeunes contribuant à la vie du territoire et son animation sur le modèle de l'opération « Puls'action » mise en place par le conseil régional de Picardie.